

Rédaction :
Matthieu Viguié, architecte-conseiller,
CAUE 01

Personnes présentes lors de la visite du
chalet le 23 mai 2022 :
Mme Pommès, conseillère municipale
M.
Mme Lheureux, PNR Haut Jura
Mme Ivanez, Chambre Agriculture de l'Ain
Matthieu Viguié, architecte-conseiller,
CAUE 01

Demande

La commune de Crozet a contacté le CAUE, dans le cadre d'un projet de rénovation / réhabilitation du chalet de Bevy.

Le bâtiment qui accueille actuellement un couple de bergers, pourrait faire l'objet d'une rénovation pour la partie logement et d'une réhabilitation de la partie grange en gîte.

C'est dans ce cadre, que la commune a demandé au CAUE de produire une note d'enjeux, permettant de mieux appréhender le bâtiment, d'en faire un état des lieux, de proposer des principes, des intentions un pré-programme qui devra être traduit en projet par un maître d'oeuvre adapté, ici un architecte sensible à ce patrimoine. Cette note est aussi l'occasion de proposer une évolution à venir de ce bâtiment, ainsi que des références pour illustrer ce type de réflexions.



Le site

L'alpage de Bevy est propriété de la commune depuis 2011. Le site s'étend sur 205 ha dont 170 de pâturable. Il présente une grande richesse en matière de faune et de flore.

Situé entre 1260 et 1280m d'altitude dans la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura, son accès en véhicule est très compliqué.

Bien orienté, le chalet s'ouvre à l'Est sur le paysage des Alpes.

A proximité du bâtiment, on trouve une citerne qui récupère l'eau de pluie.

Le bâtiment

L'édifice offre une volumétrie simple d'un parallélépipède recouvert d'une toiture à 4 pans.

Sur la façade sud-est, la toiture débordé légèrement plus pour abriter

▲
Le chalet de Bevy
Ouverture sur le paysage
Source CAUE

les accès au chalet.

Le bâtiment offre environ 200 m² au sol. Le tiers Nord-Est sert de logement. Ce dernier comprend une cuisine ouverte sur la salle à manger, une cave et une douche au rez-de-chaussée. A l'étage, auquel on accède avec une échelle meunière, on trouve 3 petites chambres sous rampant. Le logement bénéficie d'un générateur pour l'électricité et d'un poêle à bois pour le chauffage. Les deux autres tiers du volume, au Sud-Ouest, servent de grange.

Le bâtiment est composé de mur en pierres. A l'intérieur on découvre une charpente importante, dont certaines poutres sont relativement basse (à moins de 2m du sol). Cette dernière tient une couverture en métal.

Le bâtiment ne présente pas de défaut structurel majeur. Mais sa rénovation sera importante.



Le chalet de Bevy

La chaîne du Jura / structure en bois / salle à manger / une charpent basse
Source CAUE

Un projet communal voir inter-communal

La commune souhaite rénover le logement et réhabiliter la grange en gîte. La question de l'activité pastorale et de l'accueil de randonneur peut se réfléchir à l'échelle de la communauté de commune du Pays de Gex.

Qu'existe-t-il aujourd'hui en matière de refuge et de logement de bergers à l'échelle du Pays de Gex ? Quelles sont les besoins ?

LE REGLEMENT

Actuellement le site est classé en zone N : c'est une zone de protection des espaces naturels. Elle prend (...) en compte le pastoralisme et les exploitations forestières et assure le maintien et le développement de ces activités.

En zone N, il est possible de réhabiliter une habitation existante en restant strictement dans l'emprise du bâtiment existant.

Concernant le changement d'activité et l'accueil d'un gîte cela reste à préciser et à voir auprès du service instructeur. Le règlement ne parle pas de réhabilitation avec changement d'usage.

Un pré-programme

Il est important de définir le plus possible le programme. Pour l'instant celui-ci aurait deux orientations principales : l'accueil d'un couple de bergers et l'ouverture d'un gîte pour randonneurs.

- Le logement pour bergers nécessite d'être travaillé avec les principaux intéressés. Quels sont leurs besoins ? Quelles sont leurs attentes ? Souhaitent-ils communiquer sur leur métier auprès des randonneurs ou cela pourrait-il être envisagé plus tard ? Comment sera amené à évoluer ce métier ? Quelles sont les rénovations innovantes dans ce domaine ?

- Le gîte doit s'inscrire dans l'offre des refuges existants. Combien de lits seraient souhaités ? Combien de lits le gîte pourrait accueillir ? Le lieu sera-t-il gardé ou pas ? Sera-t-il ouvert ou fermé ? Quel service offrira-t-il ?



34 rue Général Delestraint
01000 BOURG-EN-BRESSE
tél. : 04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

www.caue01.org

Bien que le bâtiment soit vieillissant, il ne présente pas de défaut structurel majeur. Le gros œuvre est globalement correct, bien que nécessitant d'être rafraîchi.

Suite à la visite, le pré-programme répartit les 200 m² du bâtiment avec un tiers pour le logement des bergers (plus une partie en étage éventuellement) et deux tiers pour le refuge (plus une partie en étage si cela est possible et souhaité).

Le bâtiment devra être autonome en eau, électricité et chauffage. Comment se fera la répartition entre le logement des bergers et le gîte ?

Afin d'avoir une intervention vertueuse et respectueuse de son environnement, il sera important de privilégier des matériaux biosourcés.

Définir le coût

Après nous être renseigné auprès d'architectes ayant réalisé ce type de projet (projet en altitude avec grosse difficulté d'accès), il n'est pas possible pour le moment de définir même une fourchette de coût. Le projet nécessitera-t-il un hélicoptage ? Le chantier peut-il s'organiser autrement ? Quelles entreprises sont prêtes à intervenir sur le site et à quel coût ?

Annoncé un chiffrage aujourd'hui, c'est prendre un trop gros risque. Ce type de projet est trop rare, trop atypique et trop spécifique.

Afin d'avoir une approche raisonnable et cohérente, nous recommandons à la commune de commander une étude de faisabilité, puis à partir de cette dernière de contacter différentes entreprises.

Des aides financières

Afin de faire le tour des aides financières et après le retour de Mme Lheureux et de Mme Ivanez, vous pouvez également prendre connaissance des aides auprès de l'Agence 01.

Des références

Il est compliqué de trouver des références dans ce domaine. En effet, il y a peu de cas de rénovation de chalet d'alpage et encore moins de rénovations qui vont plus loin que la simple reproduction de ce qui existait.

Cependant, voici 3 références :

- Référence du chalet d'alpage réalisé par Patrick et Alexandra Hoogewys dans le hameau de Sangot sur la commune de Mâcot-la-Plagne en 2012 ([https://wiki.maisons-paysannes.org/wiki/Restauration_d'un_chalet_d'alpage_\(Savoie\)](https://wiki.maisons-paysannes.org/wiki/Restauration_d'un_chalet_d'alpage_(Savoie)))



- Référence d'un mayens dans le hameau d'Anakolodge en Suisse réalisé par Savioz Fabrizzi Architectes à Sion.



- Référence du projet de rénovation/extension du refuge de la Loge à Lélex pour la Communauté de Commune du Pays de Gex réalisé par l'architecte Clermont.



34 rue Général Delestraint
01000 BOURG-EN-BRESSE
tél. : 04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

www.caue01.org